

Goin de l'Ouvrier

Les syndicats voulus par l'Église

TOUJOURS dans le but de bien montrer aux ouvriers catholiques que la règle établie par l'Église, c'est que les ouvriers catholiques doivent, toutes les fois que cela est possible, se grouper en unions de leur croyance, citons maintenant le Pape Pie X.

*
* *

Voici ce qu'il écrivait, en 1907, au directeur de l'*Union économique italienne* chargée par le Saint-Siège de promouvoir et de diriger les œuvres sociales catholiques en Italie : "Quelles institutions faudra-t-il surtout promouvoir dans le sein de l'Union ? Celles qu'on désigne sous le nom de Syndicats nous paraissent de la plus grande opportunité. Faites en sorte que ceux qui doivent en faire partie y soient convenablement préparés... sur les devoirs et les droits des ouvriers chrétiens et sur les enseignements de l'Église et les documents pontificaux qui ont trait aux questions du Travail. La coopération du clergé pourra être d'un grand fruit"... "Ces associations nous tiennent à cœur parce que nous en attendons le relèvement matériel et moral" de toute une catégorie d'ouvriers.

Ces syndicats voulus par Pie X et dont les membres doivent étudier, à la lumière des enseignements de l'Église, leurs droits et leurs devoirs, n'ont guère de parenté avec nos syndicats neutres, on le voit aisément.

Dans son encyclique aux évêques d'Italie (11 juin 1905), le même pape demande aux prêtres d'employer leur zèle à "améliorer, dans les limites de la justice et de la charité, la condition économique du peuple, en favorisant et en propageant des œuvres qui tendent à ce but, celles surtout qui ont pour

"objet de bien discipliner les multitudes contre la tyrannie envahissante du socialisme et qui les sauvent tout ensemble de la ruine, économique et de la désorganisation morale et religieuse."

Évidemment, Pie X ne tracerait pas aux prêtres une pareille ligne de conduite, si les ouvriers catholiques pouvaient à leur gré, s'engager à hue ou à dia, dans les organisations neutres.

L'année précédente (19 mars 1904), Pie X avait écrit au comte Medolago Albani, président de l'*Œuvre du Congrès*, que celui-ci devait s'efforcer "non seulement de tenir ses adhérents éloignés de ces sociétés qui sont cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de mettre tout en œuvre pour éloigner ses membres, même de ces institutions neutres qui, destinées en apparence à la protection de l'ouvrier, ont un autre but que le but principal de procurer le vrai bien moral et économique des individus et des familles"... "Continuez", lui disait-il encore, à promouvoir et à diriger les unions professionnelles, ouvrières et patronales en établissant entre elles un bon accord"

Qu'est-ce à dire, sinon que Pie X prenait, dès ce temps-là, les mesures nécessaires pour donner aux ouvriers catholiques les associations qui les mettraient à même de se passer des unions genre Fédération américaine du Travail ou Congrès des Métiers et du Travail qui, étant neutres, sont celles d'où le pape veut éloigner les ouvriers catholiques ?

Puis, vint, en 1912, la grande controverse qui faillit diviser les catholiques d'Allemagne, sur la question de savoir si les ouvriers catholiques de ce pays pouvaient continuer à faire partie des syndicats chrétiens,— il ne s'agit pas de syndicats neutres, qu'on le remarque tout de suite — ou devaient se grouper en syndicats franchement catholiques.

La cause, finalement, fut portée devant Pie X dont le jugement est contenu dans l'encycli-